

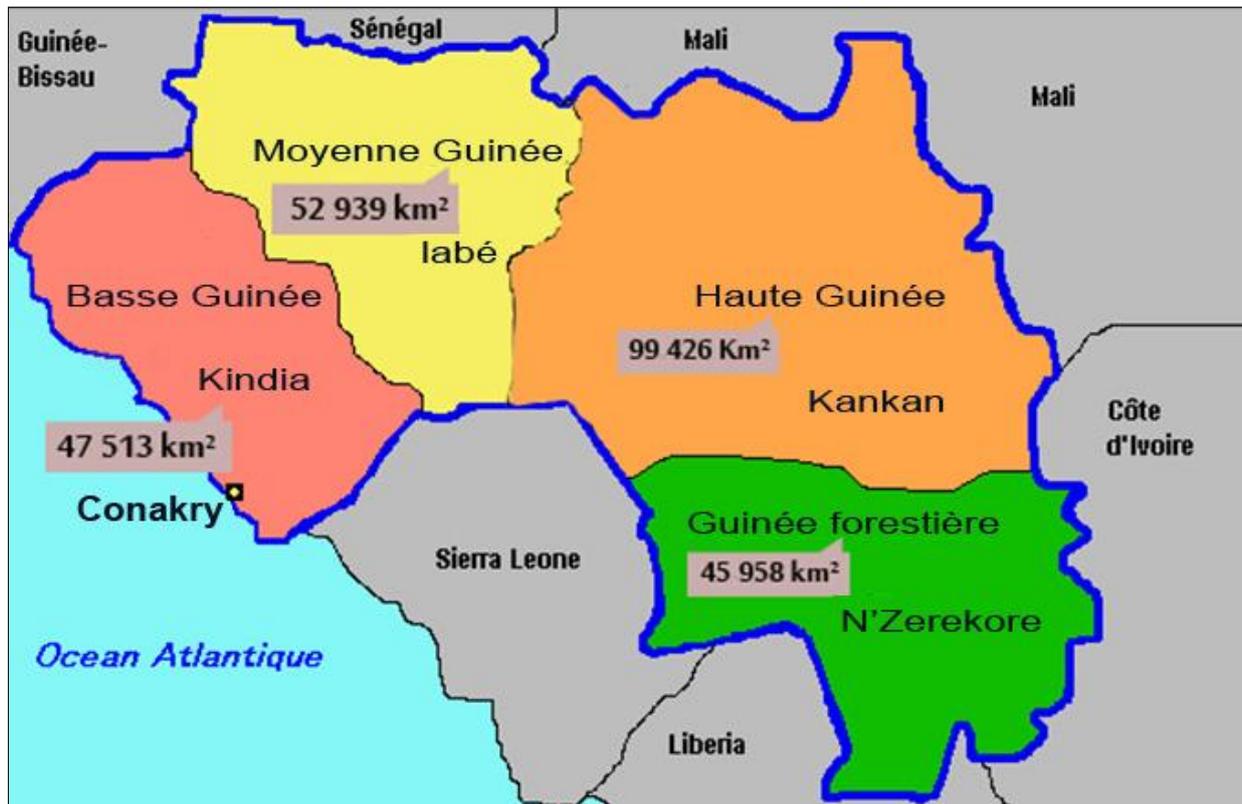


REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice - Solidarité

MINISTERE DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

CONFERENCE INTERNACIONAL - HABITAT III
RAPPORT NATIONAL



Conakry, Février 2015

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
I. INFORMATIONS GENERALES SUR LA GUINEE	4
I.1 Caractéristiques géographiques.....	4
I.2 Caractéristiques démographiques	4
I.3 Organisation territoriale	5
I.4 Contexte économique et politique	5
I.5 Stratégie de réduction de la pauvreté et politique nationale de l’habitat.....	6
II. DEMOGRAPHIE URBAINE - PROBLEMES ET DEFIS	7
2.1 Gestion de la croissance urbaine accélérée	7
2.2 Gestion des relations milieu rural-milieu urbain	9
2.3 Gestion des problèmes des jeunes en milieu urbain – Création de l’emploi.....	10
2.4 Réponses aux besoins des personnes âgées.....	12
2.5 Intégration des questions de genre en matière de développement urbain	13
III. PLANIFICATION URBAINE ET TERRITORIALE	15
3.1 La planification et conception durable des villes	15
3.2 Appui à la production alimentaire en milieu urbain et péri urbain	16
3.3 Mobilité urbaine – congestion du trafic automobile.....	19
3.4 Renforcement des capacités de planification et de gestion des villes	21
IV. ENVIRONNEMENT ET URBANISATION	23
4.1 Changement climatique.....	23
4.2 Réduction des risques de désastre	25
4.3 Réduction de la pollution urbaine.....	27
V. GOUVERNANCE URBAINE ET LEGISLATION	28
5.1 Amélioration de la législation urbaine	28
5.2 Décentralisation et renforcement des autorités locales.....	30
5.3 Amélioration de la participation et des droits humains et inclusion sociale et équité.....	32
VI. ECONOMIE URBAINE – PROBLEMES ET DEFIS FUTURS	33
6.1 Amélioration du financement municipal	33
6.2 Soutien au développement de l’économie locale	35
VII. HABITAT ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	36
7.1 Amélioration des taudis et mesures préventives.....	36
7.2 Amélioration de l’accès à un logement convenable - accès au crédit au logement.....	37
7.3 Fourniture d’un accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable	39
7.4 Fourniture d’un accès durable aux systèmes d’assainissement de base et de drainage.....	40
7.5 Amélioration de l’accès à des services d’énergie domestique propre	42
INDICATEURS	44
BIBLIOGRAPHIE	45

INTRODUCTION

Le présent rapport est élaboré dans la perspective de la tenue de la troisième conférence des Nations Unies sur l'habitat qui aura lieu en 2016. Il consiste d'une part en l'examen et l'évaluation d'ensemble de la mise en œuvre du Programme National Habitat II qui avait été adopté lors de la deuxième Conférence à Istanbul en 1996.

Le document intègre les recommandations des rapports d'étape et prend en compte les directives données aux pays par les Nations Unies, en vue de la préparation des rapports nationaux pour la prochaine conférence. Il s'articule autour des problèmes et défis inhérents à un nouveau programme de développement durable des villes et comprend trois parties :

- les informations générales, relatives aux caractéristiques géographiques et démographiques et au contexte socio-économique, politique et sanitaire du pays ;
- les problèmes et défis de : (i) la démographie urbaine ; (ii) l'aménagement du territoire et la planification urbaine ; (iii) l'environnement et l'urbanisation ; (iv) la gouvernance et la législation urbaines ; (v) l'économie urbaine ; (vi) le logement et l'accès aux services de base ; et
- les indicateurs urbains et les indicateurs d'évaluation du niveau de décentralisation.

I. INFORMATIONS GENERALES SUR LA GUINEE

I.1 Caractéristiques géographiques

La Guinée est située entre 7°05' et 12°51' de latitude nord et 7°30' et 15°10' de longitude ouest et couvre une superficie de 245 857 km². Le pays qui se localise sur la côte ouest de l'Afrique Occidentale, est frontalier avec six États¹, et comprend quatre grandes régions naturelles :

- la Guinée Maritime, d'une superficie d'environ 47 513 km², possède 300 km de littoral et s'étend sur une bande côtière large de 100 à 150 km, comprenant des formations de mangrove, un ensemble de plaines continentales et des plateaux à l'Est. Traversée par de nombreux cours d'eau, la région reçoit plus de 1 500 mm de pluie par an, le maximum atteignant 4 m au niveau de Conakry ;
- la Moyenne Guinée, qui s'étend sur environ 52 939 km², est la région la plus montagneuse du pays. Son altitude est partout supérieure à 750 mètres et dépasse 1 200 mètres en certains endroits. Elle a une pluviométrie qui varie entre 1 300 mm au nord et légèrement plus de 2 000 mm au sud. Cette région fait de la Guinée le château d'Afrique en donnant naissance à la plupart des cours d'eau qui y coulent.
- la Haute Guinée a une superficie approximative de 99 426 km² et une altitude moyenne de 500 mètres, avec des pentes très faibles par endroit. Elle est caractérisée par une unité géographique et son relief est peu marqué, d'où l'étalement de ses cours d'eau et l'abondance des plaines alluviales. Sa pluviosité varie entre 1 600 mm au sud et 1 200 au nord ; et
- la Guinée Forestière, avec 45 958 km², a un relief tourmenté qui culmine à 1 752 mètres, au Mont Nimba. Cette région jouit d'une couverture forestière abondante et d'un climat caractérisé par une saison des pluies variant entre sept et neuf mois et une pluviosité moyenne annuelle de l'ordre de 2 500 mm.

I.2 Caractéristiques démographiques

La population de la Guinée qui était de 10,8 millions d'habitants en 2010 devait selon les estimations, atteindre 12 millions d'habitants en 2015 et 13,7 millions en 2020. Le temps de doublement de la population qui était de moins de 23 ans en 1996 sera de 24 ans environ en 2020. S'agissant de la population urbaine, comme c'était le cas en 1996 elle représente toujours environ 30% la population totale, mais son effectif qui était de 2 117 579 en 1996 est estimé à 3 580 800 en 2015 et 4 119 900 en 2020. L'effectif de la population féminine en âge de procréer sera multiplié par 1,4 entre 2010 et 2020 pour atteindre 3,21 millions.

Le trait le plus marquant de l'évolution prévue de la population est son extrême jeunesse malgré une régression de 2.6 points. En effet, la population âgée de moins de 15 ans qui était de 45,6 % en 1996 est estimée à 43% en 2015. Le poids de la population âgée (65 ans ou plus) n'a pas connu beaucoup de changements en termes de proportion. Par contre, son effectif qui était de 321 557 en 1996 et 480 831 en 2002 est estimé à 406 000 en 2015 et devrait atteindre 492 000 en 2020. Enfin, la population en âge de travailler (15-64 ans) dont le poids est actuellement estimé à 54% représentera toujours plus de la moitié de la population totale. Ces effectifs importants pourraient poser des défis énormes en termes de prise en charge, si les performances économiques ne sont optimisées.

¹ Guinée Bissau, Sierra Leone, Libéria, Mali, Cote d'Ivoire, Sénégal.

1.3 Organisation territoriale

Le territoire de la Guinée est divisé en circonscriptions administratives (la région, la préfecture et la sous préfecture) et en collectivités décentralisées. Les régions, au nombre de huit sont constituées de préfectures et sont dirigées par des gouverneurs qui ont parmi leurs attributions, l'impulsion et la planification du développement de leurs territoires respectifs. Il existe 33 préfectures, dirigée chacune par un Préfet assisté de deux Secrétaires Généraux chargés respectivement des collectivités décentralisées et de l'administration. La sous-préfecture est une division territoriale de la Préfecture qui n'existe qu'en milieu rural dont elle représente le niveau de déconcentration. Les collectivités décentralisées sont constituées des communes urbaines et rurales dotées de la personnalité morale, d'autorités propres et de ressources. Les quartiers et les districts sont respectivement des sections des communes urbaines et des communes rurales.

1.4 Contexte économique et politique

La mise en œuvre de l'agenda d'Habitat II 1996 s'est effectuée dans un contexte global caractérisé par la faiblesse de ressources nécessaires pour financer le développement et un contexte politique et sécuritaire peu favorable. En effet le contexte économique guinéen a été marqué jusqu'en 2012 par la faible mobilisation de ressources internes et le manque ou la baisse drastique de l'Aide Publique au Développement et une forte inflation atteignant 29,7% en glissement annuel, toutes choses qui ont contribué à la forte dépréciation du Franc Guinéen, et la chute vertigineuse des capacités d'investissement de l'Etat.

Cette situation s'est traduite entre autres par des pénuries régulières dans la fourniture de l'eau et de l'électricité qui ont affecté négativement le développement des activités des PME/PMI, les possibilités de création de richesses et d'emplois et la dégradation du pouvoir d'achat des ménages, rendant leurs conditions de vie encore plus précaires.

Aussi, la Guinée a subi des agressions rebelles répétées en 2000, et les effets néfastes des guerres qui ont ravagé le Libéria, la Sierra Léone, la Guinée Bissau, la Côte d'Ivoire et récemment le Mali. Le pays a enregistré la présence de centaines de milliers de réfugiés. Ceci a représenté pour la Guinée un prix énorme en termes d'équilibre social, financier et environnemental.

Sur le plan politique, il faut noter que la mise en œuvre du Programme habitat 1996 a débuté à une période de grandes réformes découlant du remplacement du système socialiste par le libéralisme économique et l'amorce du processus de la décentralisation. En effet les premières élections pluripartites ont été tenues en 1993 et de nombreuses réformes politiques, institutionnelles et économiques ont été engagées.

A partir de 2009, le pays a connu l'avènement de régimes militaires avec une suspension de la constitution et la mise en place d'un Conseil National de la Transition (CNT) en Février 2010. Cette situation prendra fin avec l'élection démocratique et l'investiture du Président de la République, le **Professeur Alpha CONDE** en décembre 2010, et la mise en place d'une Assemblée Nationale suite aux législatives de 2013.

1.5 Stratégie de réduction de la pauvreté et politique nationale de l'habitat

La stratégie de réduction de la pauvreté de la Guinée met l'accent sur le développement urbain et à cet effet articule les interventions autour de l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines ; le développement des infrastructures de soutien à la croissance, le renforcement de l'accès aux services sociaux de base et la résilience des ménages et des habitats.

S'alignant sur ces orientations, la politique du gouvernement en matière d'habitat a pour objectif stratégique la planification, l'aménagement et l'équipement durable de l'espace national et urbain.

C'est dans ces différents contextes que le Programme National Habitat II a été réalisé. Il faut ajouter qu'avec la troisième République, le pays a fait des progrès appréciables dans ses efforts de création de conditions socio économiques favorables à un avenir meilleur pour les populations guinéennes. Malheureusement, cet élan a été ébranlé par l'épidémie de fièvre à virus Ébola qui sévit en Guinée depuis le premier trimestre 2014. Cette crise de santé a entraîné d'importantes pertes en vie et des impacts négatifs sur tous les secteurs de l'économie. Entre autres, des projets d'études et de travaux négociés avec les partenaires ont été reportés ; le trafic de conteneurs dans le port de Conakry a baissé d'un tiers ; deux tiers des vols sur l'aéroport de Conakry ont été annulés ; les exportations de fruits et légumes vers les pays voisins ont chuté de 90 pour cent dans le nord-ouest du pays. Les secteurs agricole et minier ont été durement touchés également.

Aujourd'hui, grâce aux efforts du Gouvernement et de ses partenaires nationaux et internationaux, est sur le point d'être maîtrisée avec les programmes de sensibilisation et la mise en place de mécanismes de prise en charge des malades du virus.

II. DEMOGRAPHIE URBAINE - PROBLEMES ET DEFIS

2.1 Gestion de la croissance urbaine accélérée

Etat des lieux

La population de la Guinée était d'environ 10,8 millions d'habitants en 2010, 12 millions en 2015 et devrait atteindre 13,7 millions en 2020. Le temps de doublement de la population qui était de moins de 23 ans en 1996 passera à 24 ans environ en 2020. Comme en 1996, la population urbaine représente toujours 30 % environ de cette population totale. Cette population passera de 2 117 579 en 1996 à 4 119 900 en 2020 selon les estimations. La croissance de la population urbaine est essentiellement le résultat d'un accroissement naturel élevé, de migrations en provenance des zones rurales, et aussi de transformation des campagnes en périphérie des centres urbains.

La gestion de cette urbanisation en Guinée a été abordée depuis deux décennies principalement à travers la mise en application d'un schéma National d'aménagement du territoire, des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme des villes et d'une Déclaration de Politique Nationale de la Population.

Les différents schémas proposent des stratégies et interventions structurantes et sectorielles aux échelles nationale et locale, dont le but est la redistribution spatiale des populations et de leurs activités; la limitation de la concentration urbaine (sur certaines parties du territoire); l'accès aux infrastructures de base et la promotion d'actions en vue d'améliorer la productivité agricole, diversifier les activités et ainsi réduire l'exode rural. La mise en œuvre des recommandations de ces schémas a permis le développement d'importantes infrastructures (routes transversales et contournantes à Conakry, Kindia, Labé, Kankan et N'Zérékoré, des projets d'énergie, d'adduction d'eau, d'assainissement, des microréalisations en milieu rural, etc.).

La Déclaration de la Politique de Population de la Guinée, quant à elle adoptée en 1996 se fonde sur les stratégies que sont : (i) la maîtrise de la croissance démographique ; (ii) l'amélioration du statut de la femme ; la promotion de l'Information, de l'Education et de la Communication en matière de population ; (iii) l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables; (iv) la protection et la préservation de l'environnement. L'impact des politiques et programmes menés dans le cadre de cette déclaration de politique est l'amélioration considérable de la situation sanitaire de la population dans l'ensemble, un début de fléchissement de la fécondité dû à un retard de l'âge du mariage, en particulier en milieu urbain.

Suggestions / Défis

Au vu de la situation sociodémographique de la Guinée et des tendances affichées, les recommandations et actions suivantes sont suggérées*. Elles concernent aussi bien l'accroissement démographique que la gestion des problèmes que ce phénomène induit.

- la promotion de la recherche en général et l'encouragement de la recherche multidisciplinaire, afin de mieux cibler les actions à entreprendre ; des enquêtes spécifiques sur des aspects démographiques peu ou pas bien documentés telles que les migrations en Guinée, la sexualité et la santé de la reproduction des jeunes ;

* Source : «Etude sur la population en Guinée : Situation actuelle et défis futurs - 2012 »

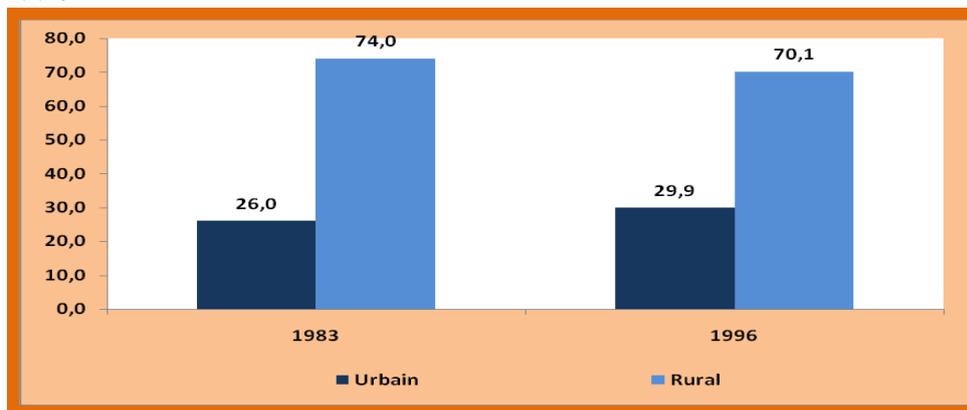
- la mise en place de programmes de planification familiale en vue du ralentissement de la croissance démographique (le taux de natalité en Guinée restant fort) et de l'amélioration du bien-être familial ;
- la réduction des migrations à travers la promotion de pôles secondaires de développement grâce à :
 - l'actualisation du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) ;
 - l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale de Conakry, Coyah, Dubréka et Kindia ;
 - l'élaboration de schémas de cohérence territoriale pour les autres villes ;
 - la mise en œuvre de programmes d'infrastructures et d'équipement d'envergure et d'un programme d'équipement minimal de petites villes
 - le développement de micro projets dans la zone rurale.

2.2 Gestion des relations milieu rural-milieu urbain

Etat des lieux

Le développement de cette section va s'axer sur le départ massif des populations du milieu rural vers les villes et sur les infrastructures de communication.

Graphique 1 : Répartition de la population guinéenne par milieu de résidence en 1983, 1996



Sources: RGPH-1, 1983; RGPH-2, 1996.

La Guinée avec un taux d'urbanisation de 26% en 1983, 29,9% en 1996, compte encore aujourd'hui 30% de citadins. L'exode rural reste important en dépit des investissements considérables consentis au cours des dernières années, dans le cadre de la mise en œuvre des lettres de politique agricoles et des projets de développement rural. Cette situation s'explique par la faible couverture du milieu rural en équipements et infrastructures. Les statistiques du Programme National des Infrastructures Rurales montrent l'existence de seulement : 43 363 Km de voiries dont : 16% de routes nationales, 66% de routes communautaires et 18% de routes préfectorales.

Suggestions/ défis

Pour améliorer les relations milieu urbain – milieu rural, les suggestions*, sont les suivantes : sont :

- la poursuite par l'Etat, des investissements en matière de désenclavement par la construction et la réhabilitation des pistes et ponts et l'achèvement du Programme de construction des grands ponts ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme national de transport en milieu rural en vue de la résolution des problèmes de mobilité et d'évacuation des produits agricoles vers les villes et vice versa des intrants vers la campagne; et
- le renforcement et l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services publics.

* Source Plan national de développement agricole

2.3 Gestion des problèmes des jeunes en milieu urbain – Création de l'emploi

Etat des lieux

La population de moins de 35 ans constitue plus de 74% de la population guinéenne et cette proportion sera une donnée constante dans la pyramide des âges pour les deux prochaines décennies. Plus de la moitié de la population (55,1%) a moins de 20 ans ; ce qui représente approximativement 6 215 000 jeunes.

Les jeunes sont particulièrement affectés par le chômage qui touche particulièrement les jeunes de la tranche d'âge de 20-29 ans, en particulier ceux qui sont diplômés de l'enseignement supérieur. Le phénomène est essentiellement urbain et concerne 15% de la population de la capitale Conakry par exemple contre 0,4% en milieu rural (EIBEP* 2002/2003). Plus de 40% des diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage.

La délinquance affecte énormément les jeunes. Parmi les causes et les facteurs, outre le chômage, figurent la faiblesse du contrôle parental, social et l'insuffisance de l'encadrement judiciaire de prévention ; mais aussi non moins important, le faible développement urbain qui se traduit par la prolifération de quartiers dépourvus de services sociaux de base, des infrastructures et d'espaces d'information et de jeux. Face à cette situation les autorités publiques ont soutenu depuis 1996, les organisations de jeunes, la création d'emplois et des actions en matière de développement des infrastructures.

Sur le plan de la création d'emplois divers programmes ont été initiés.

- Le Programme national d'Appui à l'Emploi des jeunes a eu pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté en offrant aux jeunes, scolarisés ou pas, urbains ou ruraux, des opportunités de formations qualifiantes pour améliorer leur employabilité.
- Le programme « Centres NAFA » pour les enfants de 10 à 16 ans, particulièrement les filles jamais scolarisées ou qui ont abandonné l'école avant la fin du cycle primaire. Aujourd'hui 64 centres sont fonctionnels dont 58 pour les filles.
- Le Fonds national d'insertion des jeunes (FONIJ) soutient les initiatives à l'esprit d'entreprise, les projets générateurs de revenus et d'emplois pour les jeunes en vue de favoriser leur intégration dans le processus de développement socioéconomique du pays.
- Les programmes de travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) : travaux de construction routières, portuaires, aéroportuaires, bâtiments et ouvrages ; travaux d'assainissement (collecte, transfert et traitement manuel des ordures, construction ou curage des fossés, etc.
- La promotion de la micro – entreprise : taxi-motos, teinture, saponification, artisanat.

Ces programmes, bien que foncièrement pratiques, ont eu un impact limité.

* *Enquête intégrée de base pour l'évaluation de la pauvreté*

Suggestions/ défis :

Les recommandations* ci- après sont envisagées pour les court, moyen et long termes :

- **l'actualisation et l'harmonisation des textes régissant le secteur en charge de la jeunesse et de l'emploi ;**
- **l'amélioration de l'employabilité des jeunes à travers la formation qualifiante, l'information, les conseils d'orientation et la prospection pour l'identification de gisements d'emplois dans tous les secteurs de développement;**
- **la création de centres de métiers dans les quatre capitales régionales : Kindia, Labé, Kankan, N'Zérékoré et**
- **la promotion et le recours aux travaux HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre) dans l'exécution des programmes d'investissements publics au niveau local et décentralisé en vue de créer davantage d'emplois pour les jeunes, en particulier ceux qui sont sans qualification aussi bien en milieu rural et qu'urbain.**
- **la construction d'infrastructures de haut niveau, toutes disciplines confondues, capables d'abriter des manifestations de jeunesse et des compétitions nationales et internationales et de promouvoir le sport comme moyen d'insertion des jeunes;**
- **le développement d'infrastructures et équipements sportifs de proximité en vue d'offrir aux jeunes et à tous les citoyens la possibilité de pratiquer des activités socio-éducatives, physiques et sportives dans des conditions appropriées.**

** Source : Plan de Développement de la Jeunesse*

2.4 Réponses aux besoins des personnes âgées

Etat des lieux

En Guinée, selon la définition établie par le Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance*, sont considérées comme personnes âgées, tous les individus dont l'âge est supérieur ou égal à 65 ans. Jusqu'à un passé récent, la société guinéenne, comme presque toutes les sociétés africaines, fonctionnait essentiellement sur une base gérontocratique. Les personnes âgées jouissaient d'un statut social privilégié qui leur était reconnu en raison de leur rôle important dans le système de parenté élargi. Elles étaient dépositaires des valeurs ancestrales (pouvoir spirituel) et détenteurs des principaux moyens de production (pouvoir économique).

Cependant, depuis quelques années, on observe des changements dans les structures familiales et sociales sous l'effet combiné de l'urbanisation et de la modernisation (l'apparition de la famille nucléaire, l'exode rural, le chômage et la crise économique). Ces phénomènes qui sont inhérents au développement économique ont affecté sérieusement le tissu social et le rôle de la famille dans l'encadrement de ses membres. Cette évolution sociale fait que les personnes âgées sont entrain de perdre les privilèges auxquels elles avaient droit autrefois, ce qui les met du coup, dans une situation de vulnérabilité.

Face à cette situation le pays ne s'est pas doté d'une politique spécifique des personnes âgées. Mais la politique de la famille et de la protection sociale intègre des mesures en faveur de cette couche vulnérable à travers les objectifs de : (i) renforcement et d'extension du système contributif d'assurance sociale fiable et économiquement viable prenant en compte **la vieillesse (pensions de retraite) ...**; (ii) prévention de l'indigence et du renforcement du capital humain des personnes les plus vulnérables et de la facilitation de leur accès aux services sociaux de base.

Suggestions/défis

Le programme Habitat III devrait intégrer les actions et appuis en faveur des personnes âgées suivants :

- **l'appui à la mise en œuvre de la politique nationale des personnes âgées ;**
- **la construction d'un Institut de prise en charge psycho – sociale, centre de loisir, lieu d'échange intergénérationnel, pour personnes âgées ;**
- **l'amélioration du cadre de vie par l'accès aux services de base ; et**
- **la construction d'abris de repos sur des accessibles aux personnes âgées.**

* *Etude sur les groupes marginaux en Guinée, 2012-2013*

2.5 Intégration des questions de genre en matière de développement urbain

Etat des lieux

En général, les coutumes et la mauvaise interprétation de la religion constituent des pesanteurs pour l'épanouissement économique des femmes. La tradition les maintient dans une situation d'infériorité et la société ne valorise pas toujours leur apport au développement socio-économique de la nation. A quelques exceptions près, les femmes continuent à grossir les effectifs des analphabètes et à subir les conséquences d'un tel état de fait. Leurs activités économiques concernent surtout les secteurs de la semi-transformation des produits agricoles, du commerce et des services. Elles y jouent un rôle spécifique surtout dans le secteur informel pour subvenir aux besoins vitaux de la famille. Bien qu'elles soient majoritaires et dynamiques avec une surcharge de travail non comptabilisée, elles ne sont pas encore de véritables actrices dans le processus de développement.

L'analyse genre de la pauvreté montre également des disparités importantes au détriment des femmes, en dépit de l'affirmation de l'égalité entre l'homme et la femme devant la loi. La dépendance économique des femmes vis-à-vis des hommes, l'accès et le contrôle des facteurs de production par les hommes, aggravé par l'accès encore insuffisant des femmes à l'éducation à la formation, au capital et à la propriété foncière.

Pour inverser ces tendances, le Gouvernement a adopté et mis en œuvre de nombreuses stratégies parmi les quelles la Politique Nationale Genre (PNG) qui a pour objectif d'éradiquer les disparités hommes-femmes à travers une approche systémique qui impliquera tous les secteurs et acteurs clés du développement socio-économique du pays.

Au plan juridique, la Guinée a ratifié les principaux instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits des femmes et dispose d'un arsenal juridique qui garantit le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes (la Constitution, Code Pénal, etc.).

Sur le chapitre des personnes handicapées, il faut noter que depuis 1996 de nombreux projets ont été réalisés en leur faveur. Il s'agit entre autres : de la construction de centres des jeunes aveugles et mal voyants dans les capitales régionales (Kankan et N'Zérékoré), du centre d'apprentissage des métiers et d'un centre de formation à Conakry ; la mise en œuvre de programmes de réinsertion des personnes handicapées dans leurs lieux d'origine et l'élaboration d'un programme national de réadaptation à base communautaire qui consiste à fixer les personnes handicapées dans leur milieu d'origine, avec des mesures d'accompagnement de construction d'infrastructures.

Suggestions/défis

Tous ces efforts n'ayant pas permis jusqu'ici un plein épanouissement des femmes, et des personnes handicapées, les recommandations suivantes sont envisagées* sont :

- **l'application des conventions internationales relatives aux femmes, aux handicapés et aux personnes âgées ;**

* Source : *Politique Nationale du Genre, et la politique de la famille et de la protection sociale*

- **l'accroissement de la capacité productive des femmes et de leur niveau de revenu ;**
- **la promotion de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir ;**
- **l'élimination des violences basées sur le genre ;**
- **le renforcement des capacités d'intervention en vue de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre ;**
- **la finalisation de la construction de l'Institut des jeunes aveugles de Kankan et la construction de centres orthopédiques ;**
- **la création des centres d'insertion et de formation des enfants en difficulté et des handicapés ;**
- **l'encouragement et la promotion de l'orientation et du maintien des filles dans séries techniques pour leur meilleure participation aux projets d'amélioration des établissements humains ;**
- **l'appui aux activités génératrices de revenus que les femmes développent au sein de l'habitat précaire ;**
- **l'appui aux activités génératrices de revenus : construction de marchés, aménagement des lieux de séchage de poisson, construction de bâtiments de stockage ;**
- **l'appui à l'accès des femmes et des personnes handicapées au logement social et au crédit pour le logement.**

III. PLANIFICATION URBAINE ET TERRITORIALE

3.1 La planification et conception durable des villes

Etat des lieux

Ce n'est qu'à partir de 1986, que la Guinée s'est dotée d'outils de planification et de gestion spatiale : le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), quatre Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement, le plan de développement urbain de Conakry, et dix Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme des villes secondaires, les Plans Urbains de Référence. Pour compléter ce dispositif, le Code Foncier et Domanial et le Code de l'Urbanisme ont été adoptés. Ces outils ont permis l'amélioration de la fonctionnalité et de la salubrité des villes, la mobilisation des ressources à partir du foncier, l'augmentation substantielle de l'accès à la propriété, l'augmentation des investissements publics et privés dans l'immobilier, etc.

Cependant, malgré l'existence de ce cadre normatif les pratiques informelles prédominent. Les tissus urbains sont occupés à plus de 50% anarchiquement, les villes connaissent un étalement urbain accéléré qui se fait à travers des lotissements ponctuels peu articulés. Cette situation engendre une pollution et une destruction massive des écosystèmes de mangroves, des rivières, des espaces verts en général aussi bien à Conakry que dans les villes secondaires.

Suggestions/Défis

La planification urbaine et territoriale reste un défi immense pour l'Etat et les Collectivités. Les efforts dans le secteur de l'urbanisme et de l'habitat* consisteront à changer les pratiques de planification en concevant une approche globale de l'urbanisme qui compose avec l'environnement. Ceci passe par :

- **le renforcement des capacités des professionnels de l'urbanisme en matière de planification et d'aménagement intégré ;**
- **l'élaboration ou l'actualisation des plans/schémas urbains avec intégration des Plans de Prévention des Risques Naturels dans ces outils de planification ;**
- **la définition des formes et des densités urbaines adaptées pour les futures extensions et pour les projets de rénovation et de régénération urbaines;**
- **l'intégration des espaces ouverts d'évacuation et de respiration dans la conception des nouveaux quartiers.**
- **l'établissement de plans fonciers tel que institué par le code foncier et domanial en vue de la sécurisation foncière des ménages à faible revenu notamment et le renforcement des capacités des collectivités locales pour une gestion de proximité du foncier.**

* Source : Politique Nationale de l'habitat « Vision Habitat 2021 »

3.2 Appui à la production alimentaire en milieu urbain et péri urbain

Etat des lieux

En milieu urbain et zone périurbaine, sont pratiqués dans des conditions souvent difficiles par manque d'aménagement, l'agriculture céréalière, l'horticulture, la pêche et le petit élevage. Pour assurer la sécurité alimentaire et accroître les revenus agricoles, la Guinée s'est dotée depuis 1991 de trois lettres de politique agricole.

Dans ces cadres le Gouvernement a poursuivi les objectifs que sont l'augmentation de la productivité et de la compétitivité de la production vivrière en particulier rizicole et la relance de l'horticulture sur une base durable ; la diversification par la promotion des productions vivrières de substitution ; l'appui aux producteurs ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises agricoles ; l'amélioration des opportunités de revenus des populations ; la promotion des investissements privés ; la protection de l'environnement et la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles.

D'importants acquis ont été réalisés dans le cadre du projet de relance des exportations fruitières, le volet cultures fruitières des Programmes de développement rural en Guinée Maritime ; du Projet Cadre de Promotion des Exportations Agricoles ; du Projet d'Investissement et Commercialisation Agricoles ; etc.

Depuis 2012, avec la troisième République on note une amélioration substantielle en matière de production alimentaire en général et du riz notamment. Cependant force est de constater que les résultats restent en deçà des besoins.

En ce qui concerne l'élevage, l'activité occupe une grande place dans la production alimentaire en milieu urbain et périurbain. Il reste un potentiel important pour satisfaire les besoins alimentaires de la population. Dans ce domaine l'objectif de sécurité alimentaire vise l'augmentation significative du cheptel, de la production de la viande, de lait et des œufs.

Par ailleurs la pêche, et l'aquaculture, est un segment économique contribuant considérablement à la réduction de la pauvreté en milieu urbain (dans les villes situées le long de la mer, des bras de mer et des fleuves notamment) et à la sécurité alimentaire par la satisfaction des besoins en protéines animales à base de poissons.

Cependant on note une baisse générale de l'abondance des ressources halieutiques due à la surexploitation des stocks de poisson ; la perturbation du biotope par l'effet combiné des pollutions, des incursions répétées des navires industriels dans la zone réservée à la pêche artisanale, de la destruction de la mangrove (principale nurserie de la côte guinéenne).

Il y a aussi l'insuffisance des infrastructures d'accueil : port, quai, équipement de froid ; des structures de traitement des produits et contrôle sanitaire ; du manque de matériels et d'intrants de pêche, etc.

Suggestions/Défis :

Comme défini dans les différentes lettres de politiques* les priorités sont entre autres :

Secteur de l'agriculture :

- **l'augmentation de la productivité de l'exploitation agricole par des aménagements adéquats et l'amélioration de la fertilité des sols ;**

* Source : *Lettre de politique Agricole 1 et 2 et Nouvelle Lettre de Politique Agricole*

- l'amélioration de l'accès aux facteurs et moyens de production : terre, intrants, technologies, etc.
- la promotion des cultures horticoles et de leur commercialisation : haricot vert, tomate cerise, melon, petit piment, ananas, mangue, etc. ;
- l'amélioration de l'équipement des producteurs (dessouchage, sous-solage, matériels d'irrigation) ; et
- le renforcement des capacités des producteurs.

Secteur de l'élevage :

- l'augmentation de l'accès aux microcrédits et aux intrants ;
- la sédentarisation des éleveurs par : la formation, l'amélioration de la santé animale, lutte contre les maladies épizooties l'intensification de l'élevage ;
- la promotion de l'intégration agriculture/élevage ;
- le développement des élevages à cycle court par les femmes et l'appui à la mise en place de couvoirs dans les chefs-lieux des régions ;
- la mise en place d'une unité de fabrication d'emballages des produits avicoles dans et l'implantation d'unités de fabrication d'aliments pour bétail ;
- la vulgarisation du code pastoral.

Secteur de la pêche* :

- le développement de partenariats stratégiques entre les institutions intervenant dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture ;
- la mise en place d'un fonds d'appui au secteur ;
- la promotion d'un environnement incitatif pour le développement des activités du secteur ;
- le renforcement de la coopération sous-régionale, régionale et internationale notamment en matière de suivi, contrôle et surveillance des pêches, de recherche, de qualité des produits et d'accords de pêche ;
- l'amélioration des services aux secteurs de production (infrastructures de débarquement, de transformation et de commercialisation, métiers de la mer et de l'entretien...)

* Source : Lettre de politique de développement de la pêche et de l'aquaculture - LPDPA

- **l'élaboration de plans d'aménagement participatif spécifiques pour chacune des principales pêcheries ;**
- **la restauration et la protection des écosystèmes halieutiques ;**
- **la mise en place d'infrastructures adéquates pour le débarquement, la conservation et la distribution des produits de la pêche et de l'aquaculture.**

3.3 Mobilité urbaine – congestion du trafic automobile

Les populations guinéennes sont confrontées à d'importantes difficultés de mobilité du fait de la faible disponibilité des infrastructures et services de transport et de la faible capacité institutionnelle de l'administration pour assurer la maîtrise et la régulation du secteur. En moyenne 29.1 % des ménages guinéens mettent plus de 60 minutes pour accéder aux services de transport public le plus proche. En milieu rural en général et milieu pauvre en particulier les pourcentages sont respectivement de 39,1% et de 42,9%. En milieu urbain dans l'ensemble ce sont environ 7,1% des ménages qui sont concernés ; et 10,0% en milieu urbain pauvre (ELEP 2012).

Tableau Répartition (en %) des ménages selon le temps nécessaire (en minutes) pour atteindre les transports publics les plus proches

	< 15	15 à 29	30 à 44	45 à 59	60+	Total
Ensemble	46,1	13,3	7,5	4,0	29,1	100,0
Milieu de résidence						
Rural	38,2	10,5	7,4	4,9	39,1	100,0
Rural pauvre	35,8	9,3	7,4	4,6	42,9	100,0
Urbain	63,5	19,6	7,7	2,0	7,1	100,0
Urbain pauvre	54,7	22,6	9,9	2,8	10,0	100,0

Enquête Légère pour l'Evaluation de la Pauvreté – 2012

Répartition (en %) des ménages selon le temps nécessaire (en minutes) pour atteindre la route praticable la plus proche						
	< 15	15 à 29	30 à 44	45 à 59	60+	Total
Ensemble	65,5	9,0	4,7	2,7	18,1	100,0
Milieu de résidence						
Rural	58,0	8,2	5,1	3,4	25,4	100,0
Rural pauvre	57,4	7,9	5,3	3,3	26,1	100,0
Urbain	82,0	10,9	3,7	1,3	2,0	100,0
Milieu urbain pauvre	77,5	12,2	4,9	1,9	3,6	100,0

Enquête Légère pour l'Evaluation de la Pauvreté – 2012

Le transport urbain et interurbain est dominé par le secteur informel et caractérisé par la vétusté du parc de véhicules de transports de voyageurs et de marchandises entraînant d'importants risques en termes de fiabilité, de sécurité et de pollution. A Conakry en particulier la fluidité de la circulation reste préoccupante malgré la mise en service d'un train de banlieue « Conakry Express » qui a transporté près de 2.000.000 de passagers en 2011 et la création de la Société de Transports de Guinée (SOTRAGUI) pour l'exploitation, dans un premier temps, de cent (100) bus chinois de grande capacité en vue de doter le pays d'un système moderne de transport urbain et interurbain, capable de fournir aux usagers des services de qualité à moindre coût.

Suggestions/défis

Le Gouvernement vise à moyen et long terme, la satisfaction des besoins de transport à moindre coût pour les populations tout en assurant une qualité du service et l'observation de normes de sécurité*.

Les stratégies reposent sur les axes ci-après :

- **l'élaboration d'un schéma national directeur intégré des infrastructures de transports (routiers, ferroviaires, maritimes, fluviaux, aériens) et une coordination des modes de transports ;**
- **le renforcement des liaisons routières entre les régions naturelles du pays ;**
- **la poursuite de la réalisation des liaisons entre la Guinée et les pays limitrophes ;**
- **le développement des transports publics et privés ;**
- **le désenclavement d'au moins la moitié des agglomérations rurales ;**
- **la restructuration des quartiers précaires et spontanés ;**
- **l'amélioration de la mobilité dans la ville de Conakry par une densification des voies urbaines ;**
- **le bitumage du réseau de voies urbaines d'une vingtaine de villes secondaires,**
- **le maintien en bon état d'au moins 60% du réseau routier national en priorisant les préfectures n'étant pas desservies par des axes bitumés ;**
- **le renouvellement du parc automobile et le contrôle technique ;**
- **la formation civique des conducteurs et la facilitation de l'accès au crédit ;**
- **la réhabilitation du réseau ferroviaire de la ligne Conakry-Kankan distante de 662 km et, par la suite, la ligne Kankan-Kérouané ; et**
- **la réhabilitation de la navigabilité des fleuves Niger et Milo ainsi que les petits ports et embarcadères fluviaux.**

** Source : Politique de développement du secteur des transports et Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté*

3.4 Renforcement des capacités de planification et de gestion des villes

Etat des lieux

L'accomplissement des missions en matière d'habitat s'appuie sur une architecture institutionnelle qui rencontre des contraintes majeures, au nombre desquelles, on peut citer : la faiblesse des moyens financiers, matériels et techniques, l'insuffisance des ressources humaines et la faible évaluation des politiques mises en œuvre.

Les deux décennies passées le Gouvernement a mis en place de nombreux programmes de renforcement des capacités des collectivités locales et des ministères techniques. Au nombre de ces programmes figurent le Programme de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI), le Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV) et le Troisième projet de développement urbain (PDU3).

Le Programme de Renforcement des Capacités Institutionnelles a été mis en œuvre à partir de 2003 en vue d'améliorer la qualité des prestations des services publics en s'attaquant aux quatre contraintes institutionnelles majeures suivantes :

- l'insuffisance des ressources financières allouées aux services déconcentrés,
- les faiblesses de gestion des administrations déconcentrées et des entités décentralisées,
- le manque de communication efficace entre les prestataires et les bénéficiaires de services,
- l'absence de système d'incitation à la bonne performance.

Le programme a obtenu des résultats probants tant au niveau central que local, mais n'a pu voir son terme, faute de financement.

Le programme d'appui aux communautés villageoises a permis de mettre en place dans plus de 140 communes rurales, des outils de planification et de gestion simplifiés parmi lesquels : les plans de développement locaux (PDL), les plans annuels d'investissement (PAI), les comités de passation des marchés et les comités de suivi des travaux. Ainsi des réalisations importantes ont été faites au bénéfice des populations en matière de santé, d'éducation, approvisionnement en eau, etc.

Le SENAREC (Secrétariat National pour le Renforcement des Capacités) a été mis en place en 1999 pour coordonner les activités relatives à l'amélioration de la gouvernance et au renforcement des capacités en Guinée, tout en servant d'interface avec les partenaires au développement. Ce programme national de renforcement des capacités et de gouvernance a permis :

- l'amélioration des capacités de l'administration centrale, la Banque centrale et les organisations patronales et professionnelles en matière d'analyse et de prévision macroéconomique, de programmation et de gestion des finances publiques, de production de l'information statistique et la promotion du secteur privé ;
- l'amélioration du secteur de la justice et le renforcement des institutions républicaines ;
- la promotion le renforcement des aptitudes des acteurs de la société civile et du secteur privé.

Le troisième projet de développement urbain : Le Gouvernement de la République de Guinée a mis en œuvre de 1999 à 2013, son troisième projet de développement urbain. Le projet a couvert dix villes pour lesquelles il a conduit des audits urbains, organisationnels et financiers. Ces audits ont permis de mettre en œuvre des actions de renforcement des capacités par la formation, la construction de sièges des communes et leur équipement, l'amélioration des grandes infrastructures urbaines de Conakry et des principales villes secondaires.

Suggestions /Défis

Nonobstant tous les efforts consentis, il existe encore un besoin important de renforcement des capacités en vue de l'instauration d'une gestion harmonisée, efficace et efficiente des différents acteurs du secteur urbain. Les actions et mesures* consisteront en :

- **l'évaluation et la continuation des programmes nationaux de renforcement des capacités institutionnelles ;**
- **la formation post universitaire, universitaire et professionnelle en conception des projets, suivi - évaluation de leur exécution ; en aménagement du territoire, urbanisme et architecture pour les cadres et agents des services centraux et des communes ;**
- **le renforcement des capacités de planification et de gestion des communes dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat ;**
- **l'appui à la Direction de l'observatoire des villes en vue de la mise en place de bases de données et d'indicateurs de suivi/évaluation des projets et programmes de développement urbain.**
- **la construction et équipement des sièges centraux et déconcentrés du Ministère de la Ville et de l'aménagement du Territoire (MVAT) et l'intégration des NTIC ;**
- **l'information, la sensibilisation, la formation et l'appui financier aux acteurs privés et aux ONG du secteur MVAT ; et**
- **la mise en place d'un mécanisme de partenariat étroit entre le MVAT, le secteur privé et la société civile.**

** Source : Politique Nationale de l'Habitat*

IV. ENVIRONNEMENT ET URBANISATION

4.1 Changement climatique

Etat des lieux

A l'instar de beaucoup de pays du monde, la Guinée, en ratifiant en 1993 la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), s'est engagée à œuvrer pour une politique de développement durable, basée sur l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et l'amélioration des techniques de production.

Pour respecter ses engagements, le pays a élaboré sa première communication nationale qui a établi la vulnérabilité des différentes ressources aux changements climatiques.

Cette communication a déterminé les gaz à effet de serre émis et absorbé en Guinée et répertorié des mesures d'atténuation. En particulier elle a permis de mettre en évidence les risques d'immersion de nombreuses îles habitées et même des villes continentales, la destruction des infrastructures situés sur le littoral et des problèmes d'inondation accentués par l'inadéquation des infrastructures urbaines de drainage pour ne citer que ces contraintes.

Face à cette situation, des stratégies globales d'adaptation ont été déterminées et ont fait l'objet d'un Plan National d'Adaptation au changement climatique (PANA) qui se fixe comme but d'exposer les mesures urgentes et immédiates à entreprendre pour s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques. Ces projets traitent de l'amélioration de la desserte en eau pour les divers besoins, la protection de la zone côtière (villes, faune, flore, etc.), l'amélioration des rendements agricoles et d'élevage, la sauvegarde des formations forestières, la promotion de l'information, de l'éducation et de la communication, etc.

En 2012 le Gouvernement et ses partenaires ont démarré des actions ciblant le secteur de l'urbanisme à travers le Projet « Renforcement de la Résilience et Adaptation aux impacts négatifs du Changement Climatique des Zones Côtières vulnérables de la Guinée (RAZC).

Reconnaissant que l'aménagement du territoire et l'urbanisme peuvent contribuer à la recherche de solutions d'atténuation et d'adaptation, le projet a mené des activités de : formation et de sensibilisation des cadres et agents du secteur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, et la sensibilisation des élus locaux.

Il y a eu aussi l'évaluation des schémas de la zone côtière, en vue de déterminer si des mesures d'adaptation au changement climatique sont intégrées à ces documents, la préparation d'un guide d'actualisation des schémas pour les professionnels de l'aménagement du territoire et la proposition de mesures d'adaptation au changement climatique à intégrer dans les schémas de Dubréka, Kamsar, Conakry et Coyah.

Suggestions/Défis

Sur ce sujet les défis* sont entre autres :

- le développement de la connaissance des impacts climatiques sur les tissus urbains, les infrastructures ;
- la promotion de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU)
- la maîtrise de l'étalement urbain pour diminuer les coûts nécessaires à la fourniture de services urbains. (voirie, eau, assainissement, électricité, etc.); la réduction des consommations d'énergie dans les transports, et la sauvegarde des ressources naturelles, des espaces verts et des activités rurales.
- la promotion de formes de développement urbain polycentrique et en hauteur en vue de favoriser la mixité des fonctions urbaines (habitat, commerces, écoles, équipements culturels et sportifs, centre religieux, etc.) et de minimiser les déplacements ;
- la création et ou la conservation des trames vertes dans les espaces urbains et périurbains ;
- la délocalisation des villages menacés de disparition vers des sites plus adaptés à l'installation d'habitat permanent ; et
- la construction des digues et le dragage des bras de mer.

* Source : *Etude pour l'intégration des mesures de changement climatique dans les schémas Directeurs d'aménagement et d'urbanisme de Conakry et Coyah*

4.2 Réduction des risques de désastre

De façon générale, les villes guinéennes sont vulnérables à cause de plusieurs facteurs parmi lesquels : la faible couverture en caniveaux et ouvrages d'assainissement; l'absence de plans d'occupation et donc l'implantation anarchique des constructions qui sont souvent érigées dans des zones à risques (fortes pentes, marais et terres basse, aire de crues des cours d'eau, front de mer etc.). Cette situation qui induit des problèmes importants d'inondation et d'éboulement, découle de la faible application du code de l'urbanisme, du code foncier et du code de la construction et de l'habitation.

En 2009, 4781 habitations ont été détruites par l'inondation dans 13 villes de la Guinée : 1498 à Guéckédou, 614 à Conakry ; 348 à Siguiri, etc. Ceci a entraîné le déplacement de 6700 personnes environ dont 4315 à Mamou, 1512 à Dabola et 876 à Guéckédou. Entre 2010 et 2011, ce sont 10 828 personnes qui ont été affectées par l'inondation.

Plusieurs glissements de terrains de grande envergure ont été enregistrés dans les villes de la Guinée. La ville de Coyah par exemple en a enregistré trois : (i) le premier à Kouria au Mont Kakoulima (1007 m); (ii) les deux autres dans la commune urbaine au Mont Balan. La topographie du site, relativement variée, comporte des zones aux versants escarpés, généralement caractérisés par des inclinaisons supérieures à 5%. Ces versants peuvent induire une instabilité des sols entraînant des glissements de terrain et des chutes de blocs.

Par ailleurs, la zone côtière de la Guinée n'est pas à l'abri de certaines catastrophes océaniques comme le tsunami qui est la manifestation de séisme en mer ou de raz de marée.

Les villes sont exposées aux risques d'incendie du fait de la faible structuration de l'espace et du manque de dispositifs nécessaires contre

Suggestions / Défis

- **le zonage systématique des sites à risques importants** : Toutes les villes doivent être dotées de schémas d'urbanisme comportant la délimitation des zones vulnérables et des mesures règlementaires selon les niveaux d'exposition et les types de risques. Le règlement doit comporter des dispositions relatives aux occupations du sol permises, interdites ou permises avec restrictions ; les nouvelles catégories de zonage que doivent inclure les schémas doivent concerner les sites inondables, les trames bleue et verte, les zones à risques sismiques et de glissements de terrain, les sources et nappes phréatiques.
- **la mise en place d'ouvrages de protection favorisant une diminution de l'attaque des houles frontales et l'aménagement des espaces naturels** tampon entre les façades maritimes et la mer, ainsi que de la construction des digues aux endroits les plus vulnérables ;
- **la conduite d'une étude géologique et géophysique** des zones sismiques antérieurement répertoriées et des éventuels rebondissements des secousses sismiques et des glissements de terrain dans les villes ;
- **la révision du code de l'architecture, de la construction et de l'habitation** pour intégrer des règles parasismiques pour les constructions des grandes infrastructures et des bâtiments. Les grandes lignes de ces règles de construction parasismique concernent entre autres l'interdiction absolue ou l'autorisation seulement de constructions légères au niveau

des sites à risques, le choix des matériaux utilisés conformément à leur degré de résistance et déformabilité ; les précautions d'assemblage des différents éléments qui composent le bâtiment (chaînages), bref la bonne exécution des travaux ;

- **la cartographie et l'inventaire des écosystèmes** intégrant les espaces verts et boisés, les terres agricoles, les couloirs biologiques de faunes et de flores, les cours d'eau, les lacs et même les espaces de débordement en période de crue ;
- **la sauvegarde des corridors écologiques interrompus ou en voie de l'être** (notamment par l'urbanisation), le reboisement et la naturalisation des rives, la plantation d'arbres sur les bordures des rues, la création de zones de fraîcheur et de zones ombragées, la protection ou la création d'habitats fauniques.

4.3 Réduction de la pollution urbaine

La croissance démographique et son évolution accentue le déséquilibre entre la population, les ressources, la capacité d'accueil du milieu, l'environnement et le développement. La plus part des industries du pays sont concentrés dans la capitale et dans quelques villes capitales régionales, et villes minières. Ce qui se traduit par un surpeuplement dans ces villes, souvent au détriment de certaines terres agricoles et la destruction des trames vertes et bleues.

On assiste à une progression des problèmes de pollution industrielle, en raison de l'augmentation de petites et moyennes industries polluantes et surtout à cause du développement anarchique de l'espace des villes et du manque de zonage et la non application de la réglementation devant guider l'implantation des activités socio économiques à travers les tissus urbains.

En dehors de l'impact des activités industrielles, la pollution liée aux autres activités humaines est très importante. Il s'agit de la formation des poussières dues aux activités de transport ; le rejet de fumées par les moteurs à combustion, le bois de chauffe et l'incinération des déchets solides ; le rejet dans la nature des déchets solides et liquides sans traitement préalable.

Pour améliorer cette situation, le Plan National d'Action Environnemental (PNAE) a été élaboré et a permis des améliorations substantielles. Aussi les trois projets urbains et le troisième Projet Eau et Assainissement ont permis d'améliorer la collecte d'eaux usées au niveau de la Commune de Kaloum, des bassins versants de Landréah dans la commune de Dixinn et ceux de Sobragui, de Moussoudougou et Madina dans la Commune de Matam.

D'importantes activités de perfectionnement des petites entreprises privées et des artisans opérant dans le secteur, ont été conduites pour augmenter la qualité des services d'assainissement de la capitale.

Actions prioritaires/défis

- **Elaboration de plans d'occupation des sols et respect des utilisations des sols et de règlements définis par ces plans ;**
- **Construction de décharges et promotion de techniques et technologies appropriées de traitement, recyclage des eaux usées et des déchets solides ;**
- **Construction de latrines améliorées, d'ouvrages semi collectifs et de stations d'épuration en évitant la pollution des eaux souterraines ;**
- **Equipements des hôpitaux d'incinérateurs ;**
- **Renforcement des capacités d'intervention de tous les acteurs : administration centrale et déconcentrée, collectivités locales, société civile ; et**
- **Contrôle et réglementation des émissions de gaz et de rejet des déchets liquides des industries.**

V. Gouvernance urbaine et législation

5.1 Amélioration de la législation urbaine

Depuis 1991, la législation urbaine en Guinée a connu de profondes mutations surtout en ce qui concerne l'utilisation du sol et l'environnement.

Le Code foncier et domanial (CFD) promulgué en 1992, reconnaît et établit la présomption de propriété, pour toutes les personnes publiques et privées en lieu et place de la loi qui a prévalu jusqu'à cette date et qui reposait sur le principe que la terre toute entière appartient à l'Etat. Cependant malgré cette reconnaissance, les ayants droit peuvent difficilement exercer ce droit, en raison de l'insuffisance des textes d'application et de la méconnaissance des textes existants. À cela s'ajoutent les lourdeurs administratives qui encombrant le parcours dans les démarches d'immatriculation, en leur donnant des durées anormalement longues, au point de susciter des sentiments de découragement et de saper la confiance des populations en l'administration foncière.

En second lieu, le Code de l'Urbanisme adopté en 1998, a permis dans une certaine mesure de guider les actions relatives à l'occupation du sol, à la gestion foncière et aux opérations d'aménagement et d'instaurer une concertation entre les différents acteurs impliqués, que sont les ayants droit fonciers coutumiers, les autorités administratives et la société civile.

En plus le Code des Collectivités locales adopté en 2006, donne aux collectivités locales d'importants pouvoirs, en matière domaniale et foncière. Ainsi, en partage avec l'État, elles exercent la responsabilité et la prérogative de la gestion urbaine et de l'aménagement du territoire. Elles peuvent établir ou faire établir, conformément aux lois et règlements en vigueur, les documents et plans d'urbanisme et de zonage nécessaires au développement harmonieux et durable de leur territoire. Elles ont aussi la responsabilité propre d'assurer leur mise à jour et leur modification afin de les maintenir appropriés à l'évolution des conditions existantes sur leur territoire. Mais la faiblesse de leurs ressources fait que c'est l'Etat qui continue à assurer beaucoup de leurs prérogatives.

Par ailleurs, le Code de l'Environnement (1987), réglemente la protection et la mise en valeur des milieux récepteurs, le sol et le sous-sol ; la protection et la mise en valeur du milieu naturel et de l'environnement humain ; la lutte contre les nuisances; la gestion des déchets ; les installations et les établissements classés. Le Code de l'Eau (1994) traite de la planification et administration de l'utilisation des ressources en eau, des eaux souterraines, des préventions des effets nuisibles des eaux, etc.

Cependant, malgré l'existence de ces différents outils légaux et réglementaires, les compétences conférées par ces outils de gestion à l'administration centrale et aux collectivités locales ne sont pas exercées avec l'efficacité souhaitée, à cause de la faible connaissance des textes par les acteurs, de l'insuffisance de l'expertise du personnel technique et des moyens,

Suggestions / Défis

Pour augmenter l'impact des textes règlementaires sur le cadre de vie des populations urbaines les priorités* doivent consister en :

- **l'élaboration de textes d'application et la vulgarisation des différents Codes en tenant compte qu'ils sont écrits dans une langue qui n'est pas accessible à la grande majorité de la population. Ceci accroîtra l'efficacité des interventions. Les relations entre le pouvoir central, les autorités locales, le secteur privé, la société civile, les ayants droit fonciers, etc. seront ainsi moins antagoniques et plus confiantes ;**
- **l'harmonisation des missions des ministères en charge de l'aménagement sur le territoire ;**
- **la formation des acteurs dans le cadre de la gestion et du développement de l'habitat urbain et de l'habitat rural ;**
- **l'allègement des procédures administratives ;**
- **la mise en place de systèmes d'informations urbaines, foncières et cadastrales ;**
- **la densification du réseau géodésique ;**
- **la sécurisation des familles pauvres des quartiers irréguliers, par l'obtention des titres de propriété de leur logement ;**
- **une meilleure prise en compte des pratiques coutumières et l'implication effective dans la gestion foncière, dans le cadre d'un partenariat bien défini, des acteurs et autres bénéficiaires ; et**
- **l'établissement de plans fonciers et le recensement et immatriculation des biens fonciers de l'Etat.**
- **Mise en place de mécanismes appropriés spécialisés et efficaces dans la résolution des conflits.**

** Source : Politique Nationale de l'Habitat – Vision Habitat 2021*

5.2 Décentralisation et renforcement des autorités locales*

Les collectivités décentralisées ont été mises en place de 1986 à 1992 mais le processus de décentralisation a connu un recul de 1992 à 2009. Les instances n'ont pas été renouvelées durant cette période et beaucoup d'élus ont perdu en légitimité en étant remplacé par des personnes nommées par l'administration.

Ce n'est qu'à partir de 2006 avec l'adoption du Code des Collectivités, qu'un nouveau souffle a été insufflé à la décentralisation. Le code donne aux collectivités locales une large autonomie financière et de larges prérogatives. Cependant en termes de ressources financières, il y a une totale inadéquation entre les ressources des Collectivités Locales et les missions qui leur sont dévolues. Elles ne bénéficient d'aucune dotation de l'Etat en dehors des indemnités des maires et présidents des CRD et des salaires des agents mis à disposition.

Par contre, la fiscalité a été revue, leur octroyant la jouissance de nombreuses taxes et impôts locaux. Malheureusement plusieurs facteurs limitent la mobilisation du potentiel fiscal local. Parmi ces facteurs figurent les difficultés de recouvrement, le système de partage des taxes (Etat/Communes) et plus globalement la complexité du système fiscal.

S'agissant des ressources humaines, les Communes n'ont pas de ressources humaines suffisantes en quantité et en qualité. L'Etat a fait un effort en mettant à leur disposition des secrétaires communautaires, des secrétaires généraux et des receveurs communautaires. D'autres agents sont détachés notamment pour l'éducation et le développement rural. Néanmoins, le déficit de ressources humaines reste important en général, d'autant que le faible niveau de formation des élus, voire l'analphabétisme, appelle à disposer de cadres bien formés et qualifiés au service de ces élus.

En termes de fonctionnalité des organes, les organes délibérants de peu de communes sont pleinement fonctionnels même si un effort important est constaté ces dernières années par la tenue régulière des conseils communautaires et municipaux. C'est pourquoi le développement des communes, repose encore essentiellement sur leur exécutif.

Enfin la plupart du temps les communes ne sont vues que comme le dernier maillon de l'Etat dont la fonction est d'exécuter sur le terrain des directives venues des ministères.

Suggestions/Défis

Pour améliorer cette situation, le Gouvernement s'est doté en 2006 du code des collectivités locales. Aussi il met en œuvre sa Lettre de politique nationale de la décentralisation et du développement local élaborée en 2010 et qui intègre entre autres :

- **la mise en place d'un deuxième niveau de collectivités locales, les régions ;**
- **l'adaptation de l'organisation des services de l'Etat, aux besoins de la décentralisation ;**

** Source d'information : Lettre de Politique de la Décentralisation et du Développement Local*

- **le développement des capacités liées aux politiques publiques locales ; des capacités techniques pour gérer les compétences sectorielles transférées par l'Etat Central et des capacités de gestion des équipements ;**
- **la mise en place de structures pérennes de formation de l'administration territoriale et des cadres des communes ;**
- **l'appui à l'association des maires des Communes ; et**
- **l'amélioration de la participation citoyenne.**

5.3 Amélioration de la participation et des droits humains et inclusion sociale et équité

La République de Guinée n'a pas une politique spécifique de protection et de promotion des droits, vu que le Ministère en charge des droits de l'homme figure parmi les derniers nés de l'Administration Guinéenne. Cependant le pays met en œuvre en la matière, les dispositions de la Constitution Nationale et les conventions internationales, telle que la convention de Genève sur le droit social, économique et culturel.

Suggestions/Défis

Le Gouvernement compte mettre en œuvre les mesures stratégiques* suivantes :

- le renforcement des capacités de tous les acteurs (institutions étatiques et non étatiques) intervenant dans le domaine des droits de l'homme et sur des thématiques telles que le contrôle citoyen**
- la création d'un bureau de défense des droits de l'Homme ;**
- la mise en place des programmes d'initiation aux principes des droits de l'homme à l'intention des femmes et des jeunes filles ;**
- l'introduction de l'enseignement des principes des droits de l'Homme, de gestion des conflits et de consolidation de la paix dans les programmes scolaires;**
- la promotion de l'égalité des sexes devant la loi notamment en ce qui concerne les droits de propriété, les conditions de travail ;**
- la lutte contre les violences basées sur le genre ;**
- la construction de prisons selon les normes pour l'amélioration des conditions carcérales de tous les détenus notamment des femmes et des enfants mineurs;**
- le plaidoyer pour l'accès de tous les guinéens à un logement décent et aux autres services de base ;**
- la mise en œuvre de la Convention Internationale sur les Droits de l'Homme et le respect des engagements internationaux de l'Etat Guinéen.**

** Source : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté*

VI. ECONOMIE URBAINE – PROBLEMES ET DEFIS FUTURS

6.1 Amélioration du financement municipal*

Problématique

Les autorités locales sont confrontées à de nombreuses contraintes dans la mobilisation et la gestion des ressources financières nécessaires au développement des collectivités décentralisées. Parmi ces problèmes figure la faible connaissance des besoins de financement qu'induit le processus de décentralisation, notamment en termes de financement des compétences transférées, et de définition des modalités de couverture de ces besoins. Il y a aussi que le système fiscal est complexe et le recouvrement des taxes et impôts locaux coûteux. La non maîtrise des assiettes, les difficultés de recouvrement et les déviations actuelles constituent des facteurs très contraignants de développement.

En effet la faiblesse des recettes des collectivités locales est un enjeu déterminant car l'Etat n'a pas les moyens nécessaires pour répondre seul à leurs besoins de financement. Il faut que ces collectivités puissent mobiliser leurs ressources locales pour assurer un financement pérenne de leurs activités. Le financement des collectivités locales passe par un mécanisme permettant aux collectivités, l'Etat et les autres partenaires de conjuguer les efforts sur les plans technique et financier pour la réalisation des Plans de Développement Local.

Suggestions / Défis

Le Gouvernement met en œuvre et/ou envisage une série de stratégies pour lever les tendances décrites ci avant et ainsi améliorer les capacités de financement des collectivités

- **la définition des besoins de financement de la décentralisation par l'évaluation des besoins de fonctionnement minimum des collectivités locales, des charges induites par le transfert des compétences ; des coûts liés à l'amélioration des services des Impôts et du Trésor ;**
- **la clarification de la fiscalité locale par : l'organisation systématique et régulière des opérations de recensement pour connaître la situation des contribuables, et ainsi permettre d'avoir des données et de faire la projection des recettes budgétaires ;**
- **la simplification et la mise à disposition des sous préfets et des CRD des moyens nécessaires à la mobilisation des recettes fiscales » ;**
- **la définition de stratégie d'accroissement des ressources des collectivités et la mise en place d'un fonds destiné à regrouper les ressources de l'Etat et de ses partenaires destinés à appuyer le financement des Plans de Développement Local ;**
- **la rétrocession aux collectivités locales sans une remontée au niveau préfectoral, d'un certain nombre de taxes: la taxe unique sur les véhicules collectée dans les**

* *Source d'information : Lettre de Politique de la Décentralisation et du Développement Local*

collectivités locales, la taxe de promotion touristique, la taxe sur les transactions des produits agricoles et de bétail ;

- la formation des agents communautaires et le perfectionnement du personnel des services déconcentrés des impôts et ceux des autres services techniques déconcentrés ;**
- le renforcement des moyens logistiques et techniques des services de recouvrement ;**
- la clarification de la distinction entre domaine de l'Etat et domaine des collectivités locales ;**
- le changement de mentalité et de pratiques de la part des agents impliqués dans la chaîne du recouvrement et leur tutelle afin que la confiance des citoyens se construise envers ceux qui collectent l'impôt.**

6.2 Soutien au développement de l'économie locale

L'économie locale est générée par les activités du secteur privé, les fiscalités et le secteur informel qui a un poids prépondérant dans l'économie nationale, en tant que premier fournisseur d'emploi surtout aux jeunes non scolarisés.

Le Gouvernement a mis en place de nombreuses mesures pour encadrer le développement économique de la Guinée en général et créer de l'emploi. Ces structures et institutions d'appui et de promotion des entreprises sont entre autres : l'Office de Promotion des Investissements Privés (OPIP), la chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat, les chambres d'agriculture, des mines, la chambre d'arbitrage, le conseil du patronat, etc.

Au niveau local, le Gouvernement met en œuvre à travers sa politique de décentralisation et de développement local des activités visant l'organisation et la stimulation du développement économique à la base, à savoir : l'amélioration de la mobilisation et de la productivité des recettes fiscales ; la création des conditions d'un développement économique local, favorisant les échanges, la valorisation des filières potentielles, l'accès aux marchés ; l'encouragement de partenariats entre secteur public et secteur privé pour stimuler la création d'emplois productifs ; le renforcement des petites et micro – entreprises ; la promotion d'un aménagement urbain qui met l'accent sur la création d'infrastructures et d'équipements économiques.

En dépit de ces efforts, de nombreux obstacles existent et affectent le développement de l'économie locale. Il s'agit entre autres de : de la faiblesse des ressources, l'insuffisance des compétences de maîtrise d'ouvrage, d'œuvre et d'exécution des différents acteurs, le coût élevé des facteurs de production, l'accès difficile aux crédits aux marchés publics, la fiscalité excessive, le déficit d'infrastructures d'accueil et d'incubateurs des projets, etc.

Actions prioritaires / défis

- **Recentrage du rôle de l'état en limitant ses fonctions autour de la coordination des activités économiques, l'encouragement des initiatives privées et le respect des réglementations en vigueur que sont le code des investissements, le code des marchés publics, le code foncier et domaniale ; le code de l'urbanisme, le Loi bancaire, etc.**
- **Amélioration des ressources et recettes locales et extérieures;**
- **Mise en place de mesures de facilitation pour l'émergence et le développement des PME par la création des zones industrielles et artisanales viabilisées, de centres d'incubateurs d'entreprises ;**
- **Renforcement des actions de formation des entrepreneurs, organisations professionnelles pour une gestion efficace de leur structure et l'instauration de dialogues productifs entre les différents partenaires ;**
- **Formulation et mise en œuvre d'un programme de vulgarisation de l'information relative aux procédures à l'accès au financement et à la technologie ;**
- **Appui à la valorisation du secteur informel ;**
- **Appui aux activités génératrices de revenus par la construction des infrastructures économiques et promotion des opérations des travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre.**

VII. HABITAT ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

7.1 Amélioration des taudis et mesures préventives

Etat des lieux

Les espaces des villes guinéennes sont constitués dans les proportions de 30 à 60% de l'habitat précaire qui comprend l'habitat sous équipé, l'habitat spontané et les bidonvilles ou taudis. L'habitat sous équipé est constitué par l'habitat érigé sur des sites lotis mais médiocrement desservis par les infrastructures et services de base. L'habitat spontané est souvent constitué des constructions de qualité édifiées sur des sites non lotis et médiocrement desservis par les infrastructures et services de base. Enfin les taudis sont constitués de constructions précaires ou de fortune sur des sites lotis ou non lotis et médiocrement équipés.

Les deux problématiques liées à l'éradication des taudis sont, d'une part, le développement anarchique des établissements humains et le déficit des services urbains et d'autre part, la faible mobilisation de ressources financières.

Suggestions/Défis

La stratégie définie par la politique nationale de l'habitat « Vision Habitat 2021 » pour améliorer l'habitat précaire est l'éradication des taudis et autres habitats insalubres des centres urbains, par la restructuration et la rénovation urbaines, l'équipement ainsi que la régularisation foncière. A cet effet les défis à court, moyen et long termes sont :

- **La mise en œuvre de programmes d'équipements dans la perspective de parvenir, dans deux décennies, à des villes sans bidonvilles par la réalisation d'un programme pilote à Conakry et dans les grandes villes de l'intérieur à croissance rapide ; ensuite d'un programme national de villes sans bidonvilles. L'objectif serait de résorber complètement les taudis à Conakry, d'ici 2021 et de réduire de 50 % les quartiers irréguliers dans les grandes villes.**
- **Ces programmes s'articuleront autour de :**
 - **la rénovation et la réhabilitation des zones d'habitation des anciens quartiers ;**
 - **la restructuration de l'habitat spontané et des taudis ;**
 - **l'aménagement de sites de relogement pour les familles à déplacer ;**
 - **la réalisation d'équipements marchands, de décharges contrôlées et de voiries dans les villes secondaires ;**
 - **la formation professionnelle des habitants des zones urbaines irrégulières dans des métiers spécifiques leur procurant les revenus ;**
 - **le développement du micro - crédit à l'intention des populations démunies ;**

7.2 Amélioration de l'accès à un logement convenable - accès au crédit au logement

Etats des lieux

Dans la forte proportion (77,4 %) de ménages propriétaires de leurs logements, se cache une réalité préoccupante. Seulement 32 % des ménages environ, sont propriétaires de leurs logements en milieu urbain. Le taux des ménages locataires reste fort, aussi bien à Conakry (autour de 54 %) que dans les autres villes du pays (environ 55 %).

Il s'y ajoute que la demande de logements est en forte expansion. Cette situation traduit les besoins cruciaux en logements décents. Sur le plan de la qualité 91,3 % des murs des logements à Conakry sont en ciment contre 72,6 % en 1994. Dans les autres centres urbains, environ 37,8 % des logements sont en banco et 31,1 % en ciment. Cette situation découle de l'absence de mécanismes de financement appropriés ; de l'accès limité à des logements économiques des personnes aux revenus modestes ; de la faiblesse des revenus familiaux et la prédominance de l'auto-construction des logements par les ménages dont les ressources sont limitées et de la vulnérabilité du titre foncier expliquant largement la réticence du secteur privé bancaire à s'engager dans l'octroi de crédits pour les acquisitions de logement.

Cette situation découle du fait qu'il n'a jamais existé en Guinée des crédits au logement. Aujourd'hui encore malgré la création du Fond National de l'Habitat et de l'Urbanisme, il n'existe aucun mécanisme fonctionnel sur le terrain pour financer l'habitat neuf et satisfaire la demande de logement pour la majorité des Guinéens. L'inexistence d'une banque de l'habitat et l'absence de lignes de crédit spécifiques à l'immobilier dans les filières bancaires et financières classiques ne permettent pas aux pouvoirs publics, malgré leur volonté affichée, de faire face aux besoins croissants et urgents en matière de logement et d'aménagement de sites. Les difficultés d'accès au logement persistent, pour une majorité de Guinéens.

Suggestions/Défis

Pour améliorer le taux d'accès au logement, la stratégie du gouvernement* est la satisfaction des besoins en logement décents de tous les Guinéens à travers des partenariats de l'ensemble des opérateurs (État, secteur privé de l'habitat et de l'urbanisme, en particulier) selon des conditions financières adaptées. Les deux problématiques de l'accès au logement sont l'absence de mécanismes de financement appropriés et le faible accès des ménages à faible revenu à des logements économiques. Pour répondre à chacune d'elles, les programmes doivent s'articuler autour des axes suivants :

- **L'opérationnalisation effective du Fonds national de l'habitat et de l'urbanisme (FNHU) et la création d'une Banque de l'Habitat :** Le FNHU a été créé en 2003 et devrait permettre à l'État de mener une politique sociale de l'habitat orientée vers la satisfaction de la demande croissante et pressante en logements des couches sociales aux revenus faibles. A ce jour il ne joue pas le rôle qui lui était dévolu. Les actions à renforcer et/ou entreprendre sont :

* *Politique Nationale de l'Habitat – Vision Habitat 2021*

- **la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation de ressources propres du FNHU tirées des loyers sur le patrimoine bâti de l'État, des recettes du cadastre, des taxes sur le logement, d'une taxe sur les salaires et les employeurs et une subvention annuelle de l'État ;**
 - **la mise en place de trames d'accueil, et la conduite d'une étude exhaustive d'un programme prévisionnel de financement à court et moyen termes de logements social et économique ;**
- **La création d'une structure bancaire ;**
 - **L'encadrement de l'autoproduction de l'habitat** qui montre un dynamisme reconnu et une efficacité dans la satisfaction des besoins individuels en logement, mais qui renferme des insuffisances au nombre desquelles se singularise la durée longue de mobilisation des économies nécessaires (en dehors des circuits bancaires et financiers formels) et l'importance du temps de travail nécessaire à la réalisation de la construction. Cet encadrement consistera en l'aménagement préalable des espaces consacrés à l'auto-construction, par les pouvoirs publics ou par des promoteurs privés à travers des partenariats publics - privés (PPP). Dans ce partenariat, l'État cèdera le terrain et mettra en place une réglementation comprenant notamment les standards d'architecture, d'urbanisme et les prescriptions techniques.
 - **L'aide au logement est indispensable pour certaines couches de la population défavorisée.** Il s'agira, par des fonds publics, de soutenir une partie du remboursement d'un logement dit économique mis en vente par un promoteur.
 - **La vulgarisation des techniques de construction des maisons évolutives.**
 - **L'appui à la Société Nationale d'Aménagement et de Promotion Immobilière (SONAPI) dans la production d'habitations à loyers modérés :** L'État, propriétaire ou actionnaire largement majoritaire de la SONAPI, rétrocéderait les logements construits aux demandeurs, sous forme de location vente et avec un loyer permettant de récupérer, le coût du foncier des infrastructures et une proportion non négligeable de la fiscalité.
 - **Le développement des industries de la construction et la diversification des matériaux de construction** par l'organisation et le développement d'une filière de production de matériaux locaux, peu coûteux et écologiques. Cette action va s'appuyer sur la recherche appliquée à la production, l'utilisation facilitée des matériaux locaux et l'industrialisation des unités artisanales de production. Cette approche a l'avantage de contribuer à faire baisser les coûts de production du logement, tout en favorisant un développement des industries de matériaux de construction de l'habitat à travers le territoire national, dans les centres urbains comme en milieu rural où l'utilisation de matériaux locaux souffre encore de l'absence d'un accompagnement technique poussé.

7.3 Fourniture d'un accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable

Etat des lieux

En milieu urbain, l'accès à l'eau potable est géré par la Société des Eaux de Guinée (SEG). Tandis qu'en milieu périurbain et zone rurale, c'est le Service national des Points d'Eau qui s'en occupe. Malgré les efforts consentis par le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires, ce sous-secteur reste encore marqué par l'insuffisance des investissements, l'accroissement des coûts de fonctionnement, la faiblesse des revenus. A cela il faut ajouter la mauvaise gestion des ressources du sous-secteur, l'accroissement progressif de la demande face à une capacité limitée de production, l'insuffisance de la desserte en eau potable suite à l'urbanisation accélérée et mal contrôlée. Il y a aussi la vétusté des installations, l'abandon des bornes fontaines pour la desserte communautaire à cause de la non disponibilité de la ressource en eau, le refus de payer et/ou la non solvabilité de la majorité des ménages.

L'ensemble de ces facteurs a freiné considérablement les progrès entrepris pour le maintien du service public de distribution de l'eau potable aussi bien à Conakry que dans les villes de l'intérieur du pays. Les forages constituent la première source d'approvisionnement des ménages en eau de boisson surtout en milieu rural (42,3%). Le robinet est la principale source d'approvisionnement en eau des ménages de Conakry (plus de 85%) et dans les villes secondaires (environ 42 %). Seulement 42,3% de la population rurale ont accès dans un rayon de moins d'un km, à un point d'eau moderne pour une dotation moyenne journalière de 10l/jour/habitant.

Suggestions / Défis

Les objectifs généraux et les interventions retenues dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté sont :

- Créer un environnement politique, institutionnel et légal favorable au développement du secteur et poursuivre les réformes devant conduire à une meilleure organisation du secteur au niveau stratégique et opérationnel;**
- Assurer l'accès à une eau potable avec une ration quotidienne : de 50 litres d'eau potable par personne dans les centres urbains et de 63 litres d'eau potable par personne dans la capitale Conakry ;**
- Utiliser des approches et technologies novatrices et durables pour la gestion et le suivi du secteur ;**
- Elaborer et mettre en place un programme de renforcement des capacités des principales structures impliquées dans la gestion du secteur ;**
- Mettre en place un mécanisme efficace de financement du secteur (à travers entre autres le développement du Partenariat Public Privé et la promotion de la coopération sud-sud) ; et**
- Approfondir les connaissances sur l'incidence du changement climatique sur les bassins versants et les ressources en eau superficielles et souterraines ; et**
- Poursuivre des programmes de forages.**

7.4 Fourniture d'un accès durable aux systèmes d'assainissement de base et de drainage

Etat des lieux

La Guinée a mis en œuvre plusieurs projets urbains qui ont permis d'améliorer la fonctionnalité et l'environnement des villes. Mais la situation de l'assainissement reste critique en Guinée, surtout dans la ville de Conakry. L'évacuation inadéquate des eaux usées sont des facteurs importants de transmission de maladies telles que le choléra, la fièvre typhoïde, le paludisme ou la polio. Il ya un manque considérable de latrines et toilettes dans les ménages, et les équipements collectifs tels que les écoles, les équipements marchands, etc. De manière générale, l'utilisation des toilettes hygiéniques (toilettes avec chasse d'eau et latrines couvertes ou améliorées) s'est dégradée aussi bien en milieu rural où le niveau est faible (18,4% en 2007 contre 14,5% en 2012) qu'en milieu urbain (67,6% en 2007 contre 64,7% en 2012).

En matière de drainage des eaux, les villes guinéennes en général enregistrent un important déficit. Ainsi elles sont exposées à des risques considérables d'inondation. Les problèmes sont liées soit à la topographie des sites (pentes abruptes ou très faibles pentes), soit au caractère fort et orageux des pluies tel que c'est le cas à Conakry; soit à la faible couverture en réseaux et souvent à leur sous dimensionnement et fonctionnement déficient ; ou aux implantations informelles des constructions, caractérisées par de fortes densités de population et la précarité des bâtiments.

Pour améliorer cette situation le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires a mis en œuvre trois projets urbains et une composante « Assainissement » du Troisième Projet Eau et Assainissement et quelques projets pilotes de logements. Les projets urbains ont permis le désenclavement des quartiers, la réalisation de plusieurs infrastructures d'eaux pluviales et routières notamment dans la capitale nationale et les quatre capitales régionales.

La Composante Assainissement des eaux usées de Conakry du Troisième Projet Eau et Assainissement quant à elle, a contribué depuis 1997 à (i) l'émergence de prestataires locaux de services d'assainissement, (ii) le raccordement à des réseaux d'assainissement collectif et semi - collectif de plus de 700.000 résidents de Conakry, (iii) la mise à disposition de services de traitement des matières de vidange au bénéfice de plus de 1.000.000 habitants des banlieues de Conakry et (iv) la réalisation d'ouvrages d'assainissement autonome au bénéfice de plus de 18.000 personnes de ménages défavorisés et d'environ 22.000 personnes fréquentant quotidiennement les lieux publics : gares routières, écoles, marchés, lieux de culte, etc.

En dépit de ces contributions à l'amélioration du cadre de vie de la ville des populations urbaines, force est de reconnaître que les besoins en assainissement restent immenses aussi bien à Conakry que dans les autres centres urbains.

Suggestion / Défis

Face à cette situation, l'objectif du Gouvernement est d'assurer une meilleure évacuation des eaux usées et pluviales afin de réduire les dégâts matériels et humains enregistrés chaque année dans la ville de Conakry*. Ainsi les populations des zones

* *Politique nationale de l'habitat – Vision habitat 2021*

ciblées et leurs biens seront protégés des inondations ; l'impact des maladies d'origine hydrique sera réduit ; et les revenus seront améliorés du fait de la création d'emplois, d'économies en coûts de reconstruction suite aux inondations et de coûts des soins de santé.

Les interventions prioritaires en cours et envisagées sont :

- l'élaboration de schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées des villes et la définition et l'application des normes de rejets et d'une réglementation de la gestion des déchets ;**
- l'extension du réseau d'égouts de Kaloum dans la ville de Conakry et la construction de mini réseaux d'égouts dans les villes capitales régionales ;**
- la construction et réhabilitation d'infrastructures semi collectives de traitement des eaux usées au niveau des grands équipements publics et de latrines pour les ménages vivant en dessous du seuil de la pauvreté ;**
- le renforcement du système de drainage des eaux pluviales par son extension, son redimensionnement et son entretien régulier ;**
- la mise en place d'une réglementation des implantations notamment : le recul de tout développement par rapport à la limite des zones d'inondation ; et l'interdiction de tout développement sur les versants à forte pente ;**
- la formation des acteurs publics et privés, des artisans aux techniques et technologies appropriées de construction des ouvrages individuels, et à la gestion ; et**
- le développement d'un vaste programme d'Information-Education-Communication en matière d'hygiène pour susciter des changements de comportement.**

7.5 Amélioration de l'accès à des services d'énergie domestique propre

Etat des lieux

Les ménages n'utilisent que très peu les énergies propres (gaz et électricité) en raison principalement de la faiblesse de leurs revenus. Ils ont plutôt accès au bois et à ses dérivés. En effet, plus de 74% des ménages (ELEP 2012) ont recours au bois de chauffe pour la cuisson et plus d'un ménage sur cinq (23,9%) au charbon de bois. Ce qui entraîne la dégradation des ressources en raison notamment de la forte pression des populations pauvres dont la vie quotidienne en dépend et la dégradation et le déclin de la fertilité des sols et donc la baisse de la productivité agricole.

En 2012, l'utilisation de l'électricité comme source d'éclairage concerne un ménage sur cinq au niveau national, principalement les ménages urbains, le service étant quasi indisponible pour les ménages ruraux. Bien que la Guinée soit dotée d'un important potentiel hydroélectrique d'environ 6 000 MW, le thermique joue toujours un rôle important. Il représente 61% de la capacité totale installée du pays (y compris les miniers) et 25% de la production de l'EDG.

Depuis 2002, elle est confrontée à d'importantes difficultés financières et techniques se traduisant par une mauvaise desserte et une mauvaise qualité de services : seulement 50% de la demande est satisfaite et les ménages raccordés disposent de moins de 12 heures d'électricité par jour à Conakry.

Au regard de cette situation difficile, le Gouvernement a développé, au cours de ces dernières années, les infrastructures énergétiques pour améliorer la fourniture d'électricité en milieu urbain et rural, et renforcer les bases de la compétitivité de l'économie. A cet effet, les efforts ont concerné depuis 2011 la réhabilitation des groupes de Tombo afin d'améliorer la desserte en électricité dans la ville de Conakry et d'accroître la capacité de production d'environ 40 méga Watts supplémentaires. En outre, il a procédé à la réalisation du barrage de Kaléta, à l'accélération de la mise en œuvre du Projet d'Electrification Rurale Décentralisée (PERD), au lancement des études de 4 mini centrales hydroélectriques à Kogbédou, Zébélla, Touba et Daboya ; etc. Cependant de nombreux défis restent à relever.

Suggestions / Défis

- **l'amélioration de l'accès aux services énergétiques par :**
 - **l'amélioration de la production, de la distribution et de la gestion de l'électricité en milieu urbain ;**
 - **la construction pour chacune des 304 communes rurales d'une unité électrique par le renforcement des capacités du Bureau d'Electrification Rurale Décentralisée (BERD) ;**
 - **la promotion de l'initiative privée dans le secteur et l'exploration de sources d'énergie complémentaires, notamment les énergies propres ou non polluantes.**
- **L'augmentation de la satisfaction des besoins énergétiques par la biomasse et les énergies renouvelables, par :**

- **l'exploitation rationnelle des ressources forestières avec la responsabilisation des collectivités locales ;**
- **la poursuite du programme de foyers améliorés et la promotion des énergies renouvelables de substitution (gaz butane, biogaz et solaire) ;**
- **l'exploration des possibilités complémentaires comme les hydrocarbures à usage domestique en vue de diminuer la pression sur la biomasse.**

INDICATEURS

Indicateurs	1996	2006	2013
Populations urbaines vivant dans les taudis	43%	51%	75%
Populations urbaines ayant accès au logement décent	10%	12,3%	21,7%
Populations urbaines ayant accès à l'eau potable	48%	69,7%	61,5%
Populations urbaines ayant accès à un assainissement adéquat	8%	28,7%	27%
Populations urbaines ayant accès à une gestion régulière des ordures ménagères	9%	12,7%	8,9%
Populations urbaines ayant accès à des moyens durables	27%	7,5%	3,8%

BIBLIOGRAPHIE

- Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts, « Etude pour l'intégration des mesures de changement climatique dans les schémas Directeurs d'aménagement et d'urbanisme de Conakry et Coyah », 2014
- Ministère du Plan, « Enquêtes pour l'Evaluation de la pauvreté », 2002, 2007, 2012
- Ministère des Affaires Sociales, « Etude sur les groupes marginaux en Guinée », 2012 – 2013
- Ministère des Affaires sociales « Politique Nationale du Genre, et la politique de la famille et de la protection sociale »
- Ministère des Transports, « Politique de développement du secteur des transports »
- Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire, « Politique Nationale de l'Habitat – Vision Habitat 2021 », 2011
- Ministère du Plan, « Troisième Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté » 2011
- Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, « Esquisse de la Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de Développement Local », 2010
- Ministère de la Jeunesse, « Plan de Développement de la Jeunesse »
- Ministère de la pêche et de l'Aquaculture, « Lettre de politique de développement de la pêche et de l'aquaculture – LPDPA », 2009
- Ministère de l'Agriculture, « Nouvelle Vision de l'Agriculture Guinéenne », 2007
- Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts, « Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) », 2007
- Comité National Consultatif Habitat, « Rapport National sur les Etablissements Humains – Istanbul + 5, 2001.
- Centre des Nations Unies Pour les Etablissements Humains, « La Déclaration d'Istanbul et le Programme pour l'Habitat », 1997.